



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACCORD
DEPARTEMENTAL DE
RELANCE
– GUADELOUPE –**



ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE

Préambule

Pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à ses conséquences économiques, l'État a mis en place le plan France Relance, doté de 100 milliards d'euros.

Le plan de l'État ambitionne de retrouver d'ici deux ans notre niveau de richesse d'avant crise et permettre de bâtir la France de 2030, autour de trois volets principaux :

1. **La transition écologique** (30 milliards d'euros), avec l'objectif de devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050 et d'adopter une croissance juste et durable ;
2. **La compétitivité des entreprises et la réindustrialisation** (35 milliards d'euros), pour garantir notre souveraineté économique et soutenir l'innovation. La crise est le terreau d'opportunités pour la France de demain ;
3. **La cohésion sociale et territoriale** (35 milliards d'euros), ce plan étant vecteur de solidarité entre générations, territoires et entreprises.

De son côté, le Département, s'est mobilisé pour assurer la continuité des services aux publics, protéger et accompagner les plus fragiles face à l'urgence sanitaire.

En tant qu'acteur des solidarités sociales et territoriales, il a notamment procédé à l'achat et à la distribution de masques et de gel hydroalcoolique aux personnels exposés, aux hôpitaux (CHU/CHBT) aux professionnels de santé ou médicosociaux, à des professionnels de divers secteurs d'activités, mis en place un service de repas au domicile des personnes âgées isolées, pendant le confinement.

A la crise sanitaires se superpose une crise économique et sociale avec le risque de basculement de milliers de personnes dans la précarité et un accroissement sensible du nombre de BRSA qui s'est traduit, en 2020, pour le Conseil départemental par une hausse de 5 M€ des dépenses du RSA.

Un contexte exige des acteurs économiques et institutionnels la mise en œuvre de mesures et d'actions urgentes pour la reprise de l'activité économique.

Partenaire financier majeur des communes et investisseur de premier plan, le Département participera, à travers la commande publique à la relance de l'activité et à la sauvegarde de l'emploi.

Dans cette perspective, les investissements retenus et proposés au plan de relance sont primordiaux pour le développement du territoire et le redémarrage du secteur économique avec pour objectif le confortement des équipements, des bâtiments publics, la mise en sécurité d'ouvrages, de communication et de circulation des personnes.

Le Département de la Guadeloupe a, en effet, décidé de miser sur les atouts de son territoire pour bâtir son plan de relance pluriannuel en investissant massivement sur les équipements structurants tels que les ports, les aéroports, les



routes. Les établissements scolaires, culturels et administratifs sont aussi concernés.

Il en est de même des opérations de création de lieux de vie en direction des jeunes en difficulté et de tiers lieux destinés à l'accueil du public en insertion, portées par la collectivité départementale.

Ce programme de travaux s'élève à **86,3 M€**.

Pour accélérer la relance et déployer efficacement les différentes mesures, le plan de l'État appelle une nécessaire territorialisation du plan de relance, une contractualisation avec les collectivités à travers notamment cet accord départemental de relance. En parallèle, un accord territorial de relance a été signé avec le Conseil régional le 18 décembre 2020.

Les différentes actions, identifiées par l'État et le Conseil départemental, et prévues au titre de l'accord départemental de relance, s'attachent donc à répondre à l'un des trois objectifs du plan France relance tout en contribuant aux priorités du CCT.

Cet accord a vocation à être complété par des contrats de relance et transition écologique entre l'État, le Conseil départemental et les collectivités volontaires ainsi que par des conventions *ad hoc*, projet par projet, pour organiser les cofinancements, dans la logique de favoriser une exécution rapide du plan de relance et d'en maximiser ainsi l'impact attendu sur le territoire de la Guadeloupe.



MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Gouvernance

Conformément à la circulaire du 23 octobre 2020, un **comité territorial de pilotage et de suivi** est institué. Sa coprésidence est assurée par le préfet de la région Guadeloupe, le directeur régional des finances publiques de Guadeloupe et le président du Conseil régional de Guadeloupe.

La Présidente du Département est étroitement associée à ces comités territoriaux de pilotage et de suivi.

Ce comité territorial de pilotage et de suivi comprend également :

- les députés et sénateurs de la Guadeloupe ;
- le président du Conseil départemental de Guadeloupe ;
- les présidents des établissements publics intercommunaux ;
- le président de l'Association des maires de Guadeloupe ;
- le président du Conseil économique, social et environnemental régional ;
- le président du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement ;
- le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- le président de la Chambre d'agriculture ;
- le président de la Cellule économique régionale de la construction ;
- les directeurs des services déconcentrés de l'État, ainsi que le recteur d'académie et le directeur général de l'Agence régionale de Santé ;
- les opérateurs de l'État présents sur le territoire de la Guadeloupe (Bpifrance, ADEME, ANAH, AFD, Banque des Territoires, ONF) ;
- le directeur du Parc national de Guadeloupe ;
- les directeurs du Grand Port Maritime de Guadeloupe et de l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbe ;
- les représentants d'organisations professionnelles (UDE-MEDEF, CPME, U2P, AMPI, CTIG).

Il dispose des missions suivantes :

- assurer l'information des citoyens, des collectivités et des entreprises de Guadeloupe sur les mesures du plan de relance et leur mise en œuvre ;
- assurer le suivi des mesures déconcentrées ;
- donner une vue d'ensemble de l'application du plan de relance en Guadeloupe, notamment de son exécution financière ;
- signaler les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de France Relance.



Suivi et exécution budgétaire

Une synthèse des travaux du comité territorial de pilotage sera établie sur une base mensuelle et transmise au secrétaire général chargé du plan de relance. Cette synthèse s'appuiera sur des tableaux de bord et des indicateurs territorialisés mis à disposition par les autorités compétentes.

Communication

Les projets et mesures financés par France Relance en Guadeloupe, et donc par le présent accord départemental de relance, feront l'objet d'une communication spécifique.

Les supports de communication et d'information seront siglés France Relance, dans le respect de la charte définie par le Service d'information du Gouvernement.

Les projets soutenus par France Relance seront identifiés physiquement avec la présence d'une signalisation reprenant la charte France Relance, visible de tous et affichée à proximité du projet.

Le conseil départemental s'engage à apposer conjointement à son logo Département Guadeloupe, le logo « France Relance » conformément à la charte graphique définie et ce, dans toutes les actions de communication liées à la mise en œuvre du présent accord départemental de relance.



DÉCLINAISON TERRITORIALE EN GUADELOUPE

- **CRÉDITS ÉTAT – 135 MILLIONS €**

Les montants indiqués sont des montants indicatifs. Des redéploiements entre lignes budgétaires pourront intervenir sur décision du Gouvernement afin d'accélérer la rapidité d'exécution du plan de relance.

Les crédits et mesures mentionnées ci-après ne constituent pas la liste exhaustive des mesures et projets du plan de relance mis en œuvre en Guadeloupe. Ce tableau ne tient pas compte des crédits issus de mesures « automatiques » n'impliquant pas d'action territorialisée, des mesures de guichet ou d'appels à projets pilotés nationalement.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE			
Volet	Action	Gestion des crédits	Financements État
RÉNOVATION THERMIQUE	Rénovation thermique des bâtiments des collectivités	Crédits délégués au préfet de Région et au Conseil régional	8,1 M€ dont 3,544 M€ au profit de la région
	Rénovation énergétique des logements sociaux	En lien avec le ministère du Logement	5 M€
BIODIVERSITÉ ET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION	Densification / Réhabilitation des friches	Convention entre le préfet et le bénéficiaire	1 M€
	Biodiversité sur les territoires	Crédits délégués au préfet de Région et crédits opérateurs	30,7 M€
	Plan Séisme Antilles	Gestion selon les modalités du plan Séisme Antilles	
	Distribution d'eau potable et assainissement	Crédits de l'OFB et crédits délégués au préfet de Région	10 M€ ¹
ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CIRCUITS COURTS	Réemploi et recyclage du plastique	A préciser par le ministère de la Transition écologique	1,4 M€
	Modernisation des centres de tri et de valorisation	A préciser par le ministère de la Transition écologique	2 M€

TRANSITION ÉCOLOGIQUE			
Volet	Action	Gestion des crédits	Financements État
TRANSITION AGRICOLE	Accélération de la transition agro-écologique (HVE, circuits courts, PAT), plan protéines	Conditions de délégations à préciser par le ministère de l'Agriculture	6,6 M€ <i>(montant indicatif)</i>
	Modernisation des abattoirs et bio-sécurité en élevage, élevage en plein air et bien être animal	Conditions de délégations à préciser par le ministère de l'Agriculture	5,5 M€ <i>(montant indicatif)</i>
MER	Verdissement des ports	A préciser par le ministère de la Transition écologique et le ministère de la Mer	5,5 M€
INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS VERTES	Résilience des réseaux électriques	A préciser par le ministère de la Transition écologique	0,2 M€
	Mobilités du quotidien (plan vélo, transports en commun)	A préciser par le ministère de la Transition écologique	1,8 M€

COMPÉTITIVITÉ ET RÉINDUSTRIALISATION			
Volet	Action	Gestion des crédits	Financements État
SOVERAINETÉ TECHNOLOGIQUE	PIA // Aides à l'innovation, projets d'innovation des filières stratégiques	Appel à projets régionalisé	1,7 M€
CULTURE	Restauration des monuments historiques	Crédits délégués au préfet de Région	1,1 M€
	Fonds de transition écologique	Crédits délégués au préfet de Région	1,3 M€

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE			
Volet	Action	Gestion des crédits	Financements État
PLAN JEUNES	Accompagnement renforcé et personnalisé	Mesures nationales à décliner (PEC, CIE)	21,5 M€
	Formation sur les métiers d'avenir	Modalités selon les mesures	7,1 M€
	GPEC nationale ET PIC / numérisation formation	Modalités selon les mesures	1 M€
SEGUR DE LA SANTÉ	Dépendance et	Projets en cours d'identification	11,3 M€

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE			
	investissement public	par le Ministère de la Santé	
COHÉSION TERRITORIALE	Numérique (THD, inclusion numérique)	Convention entre le préfet et le bénéficiaire	3 M€
	Dynamiques territoriales et contractualisation	Convention entre le préfet et le bénéficiaire	5,4 M€ – DSIL 2,7 M€ – CCT révisé
SOUTIEN AUX PERSONNES PRÉCAIRES	Soutien aux associations et hébergement d'urgence	Mesure guichet	1,1 M€

- **CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DES TRAVAUX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – 86,3 MILLIONS €**

TRANSITION ÉCOLOGIQUE		
Volet	Action	COÛT TOTAL 2021-2022
RÉNOVATION THERMIQUE	Rénovation thermique des bâtiments des collectivités	3,8 M€
BIODIVERSITE ET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION	Plan Séisme Antilles	43,9 M€
	Distribution d'eau potable et assainissement	10 M€
INFRASTRUCTURES ET MOBILITES VERTES	Mobilité du quotidien	13,1 M€
MER	verdissement des ports	9,9 M€
COMPETITIVITE ET REINDUSTRIALISATION		
CULTURE	restauration monuments historiques	3,3 M€
	Fonds de transition écologique	1,3 M€
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE		
COHESION TERRITORIALE	numérique	1 M€
		86,3 M€

- **COFINANCEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : 3,8 M€**

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE		
PLAN JEUNES	CONTRATS CIVIQUES - PEC et CUI	3,8M€

- **FINANCEMENTS ETAT ET CONSEIL DEPARTEMENTAL**

	Coût total	ETAT	Conseil départemental
Bâtiment			
Réhabilitation de l'immeuble des solidarités	4,5 M€	2,8 M€ (DSID)	1,7 M€
Restauration fort napoléon	1,3 M€	0,6 M€ (restauration MH)	0,7 M€
Rénovation scène nationale	2,4 M€	1,3 M€ (fonds de transition écologique)	1,4 M€

Basse-Terre, le 13 avril 2021

La Présidente du Conseil départemental
de la Guadeloupe,

Josette BOREL-LINCERTIN

Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe,

Alexandre ROCHATTE

